

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2021

Le dix-huit octobre deux mille vingt et un à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis à la Mairie les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PÉDEFLOUS, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Michel BILLE, Bruno VERMESSE, Joaquim COSTA, Valérie CASENAVE dit MILHET, Thierry ANNETTE, Céline LACOSTE, Frédéric LESCUDÉ, Anne CHAUVANCY, Philippe GLORIEUX, Michaël BARAFFE, Julie CHAMPAGNE.

Procurations : Maryline PEYROULET à Nicole BILHOU, Patxi ÉLICECHE à Thierry ANNETTE, Jennifer DARRAGON à Monique SEMAVOINE.

Mme le Maire ouvre ensuite la séance. Elle procède à l'appel, s'assure que le quorum est atteint et propose de désigner M. Francis LANDES comme secrétaire de séance.

Elle soumet à approbation du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2021. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Le Maire rend ensuite compte des décisions prises depuis le 12 juillet 2021 en vertu des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal en vertu de l'article L.2212-22.

- Décision de location de l'appartement communal n°1(T4), sis au 5 bis rue Jules Ferry à compter du 15 juillet 2021 pour un loyer mensuel de 707 euros ;
- Renouvellement de location d'un local communal disponible place Mendès France pour une durée supplémentaire de 6 mois, du 22 juillet 2021 au 22 janvier 2022 à la SCCV « Au Cœur du Village » pour un loyer mensuel de 800 euros.

Elle informe également le Conseil municipal de l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues à hauteur de 3187,20 € en vue de financer l'achat du logiciel de gestion du cimetière (Gescim) prévu au budget sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » alors que le comptable a demandé son imputation sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles ». Le montant inscrit au chapitre 21 ne sera donc pas utilisé.

Le Conseil municipal examine ensuite l'ordre du jour.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental pour les travaux de pacification de l'avenue du Général de Gaulle :

Dans le cadre des travaux de pacification de l'avenue du Général de Gaulle (RD37), le Conseil municipal décide de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental, gestionnaire de la voirie afin de fixer les termes ainsi que les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de fixer le montant de la participation financière du département. La convention prévoit une participation de 203 931,75 € correspondant à 50% des travaux de bordurage, de caniveaux et d'assainissement pluvial et 100% des travaux de chaussée. Madame le Maire est donc autorisée à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette convention.

(Unanimité)

Aménagement de la place publique du futur Centre-bourg : demande de transfert partiel du permis de construire :

Dans le cadre du projet d'aménagement du Coeur de Village, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter un transfert partiel du permis de construire auprès de la SCCV « Au Coeur du Village », titulaire du permis de construire valant division, afin de récupérer les droits à construire concernant la future place publique ainsi que la Halle couverte et le local communal qui seront construits sur la place. Les travaux seront ainsi réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique, ce qui permettra d'obtenir des subventions.

(Unanimité)

Aménagement de la place publique du Centre-Bourg - demande de subventions :

Le Conseil municipal approuve le projet de réalisation de la place publique ainsi que des bâtiments publics qui l'agrémenteront, à savoir une halle couverte ainsi qu'un local communal pour un montant de 513 500 € HT.

Ce projet étant susceptible d'être subventionné par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), par le Conseil départemental dans le cadre de son appel à projets 2021 ainsi que par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de son fonds de concours, il autorise Madame le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de ces financeurs.

(Délibération adoptée à la majorité des membres 16 voix pour et 3 voix contre de la minorité)

Adhésion à un groupement de commande pour les travaux d'aménagement de la place publique et la construction de la halle et du local communal du futur Centre-bourg :

Le Conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commande organisé par la SCCV « Au cœur du Village » en vue de mutualiser les travaux d'aménagement de la place publique avec ceux de l'opération immobilière du futur Centre-bourg.

La création de ce groupement de commande permettra non seulement de réaliser des économies en lançant un marché unique pour l'ensemble de l'opération, mais également une meilleure organisation des travaux avec l'intervention des mêmes entreprises pour l'aménagement des espaces extérieurs et la construction des différents bâtiments.

La SCCV « Au Cœur du Village » assurera la coordination du groupement. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres communale siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée à chacun des membres du groupement, pour ce qui le concerne et sous sa responsabilité.

(Délibération adoptée à l'unanimité des votants - 3 abstentions de la minorité)

Aménagement de la place publique du futur Centre-bourg – choix de la maîtrise d'œuvre :

Compte tenu de l'intérêt de poursuivre l'aménagement, notamment dans une logique à la fois de continuité du projet et de coordination des différents chantiers, avec les mêmes cabinets qui sont à l'origine du projet et en charge également de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement immobilier privé adossé à la place publique, le Conseil municipal décide de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante pour un montant de 38 219,30 € HT :

Objet	Cabinet	Montant hors taxe
Aménagement de la place - VRD	Premier Plan	16 200,00 €
Aménagement paysager de la place	Ville Paysage - Serge Renaudie	17 000,00 €
Construction de la Halle couverte et du local	Les Architectes Anonymes	5 019,30 €
	TOTAL	38 219,30 €

(Délibération adoptée à l'unanimité des votants - 3 abstentions de la minorité)

Rénovation du Centre social - dépôt d'une demande d'urbanisme et d'une autorisation de travaux :

Le Conseil municipal approuve le dossier de déclaration préalable et la demande d'autorisation concernant la rénovation du Centre social élaborés par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale dans le cadre de sa mission d'assistance technique et administrative. Il autorise Madame le Maire à déposer le dossier correspondant.

(Unanimité)

Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial pour accroissement temporaire d'activité :

Le Conseil municipal décide de créer, pour la période du 3 septembre 2021 au 7 juillet 2022, un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation territorial à raison de 8 heures hebdomadaires afin de renforcer le service périscolaire dans le cadre de la mise en œuvre des mesures imposées par le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale.

(Unanimité)

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2020 :

Conformément aux dispositions de l'article D 224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le Syndicat Mixte de l'Eau Potable (SMEP) de la Région de Jurançon.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport après avoir échangé sur son contenu.

La séance est levée à 21h30.